

En France, la scolarité ou par dérogation l'instruction à domicile est obligatoire jusqu'à 16 ans. Les enfants sont donc orientés, à la fin de leur cycle primaire, vers l'enseignement secondaire. Au collège, l'enfant suivra le cycle 4, cycle des approfondissements.

Collège

Inscription : Si votre enfant est scolarisé dans une école élémentaire de la commune, l'inscription dans le collège rattaché à votre secteur géographique d'habitation est automatique. Les enseignants distribuent des dossiers d'inscription aux élèves de CM2 afin que leurs familles puissent accomplir les démarches nécessaires. Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une des écoles de Pontault-Combault, il vous faudra prendre contact directement avec le collège rattaché à votre secteur géographique d'habitation afin de procéder aux démarches susmentionnées.

Les collèges à Pontault-Combault :

Collège Jean Moulin	Collège Condorcet	Collège Monthé
6 Rue Jean Moulin	3 Rue des Tilleuls	29 Rue de Monthé
77340 Pontault-Combault	77340 Pontault-Combault	77340 Pontault-Combault
01 60 28 08 86	01 64 43 58 00	01 64 43 94 94

-
-
-

Intervention de la collectivité : La construction, l'entretien et l'équipement des collèges, ainsi que la gestion du personnel technique intervenant dans ces établissements sont des compétences du département. La ville de Pontault-Combault participe néanmoins de manière importante à la mise en place de sections sportives dans les collèges de la ville. Les enfants peuvent alors pratiquer plusieurs heures par semaine le sport choisi (natation, handball, football) en plus des heures d'enseignement prévues par le programme scolaire. Vous êtes invités à vous rapprocher des établissements concernés afin d'obtenir les détails concernant ces dispositifs « sections sportives ». La collectivité siège également aux conseils d'administration des collèges. La municipalité dispose de deux médiateurs travaillant en partenariat avec les équipes enseignantes.

Restauration : La restauration, dans ces établissements, fonctionne généralement à l'aide d'un système de cartes magnétiques rechargeables. Les menus et les tarifs sont fixés par le département.

Stage de 3^{ème} : D'une durée de 3 à 5 jours consécutifs ou non, individuellement ou collectivement, le stage de 3^{ème} est obligatoire. Conventionné et non rétribué, il se déroule durant l'année hors vacances scolaires. Ce stage donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. La ville de Pontault-Combault, forte d'une grande diversité de métiers et d'expertises, accueille les jeunes désireux d'effectuer leurs stages.

POUR SE RENSEIGNER

<http://www.pontault-combault.fr/economieemploi-0/ma-mairie-recrute/stages> [1]

Lycée

Orientation : Au cours de l'année de 3^e, l'élève, sa famille, et en accord avec son établissement scolaire se décident pour la voie générale, technologique ou professionnelle. Pour faire son choix, l'élève doit s'informer sur son orientation et évaluer ses centres d'intérêts, ses résultats scolaires tout au long de son année. Votre enfant pourra alors opter, selon ses possibilités, pour une 2nde générale, une 2nde technologique, une 1^{ère} année de CAP ou un apprentissage. La ville de Pontault-Combault dispose d'un lycée général. La décision d'orientation doit prendre en compte le niveau général de l'élève, sa motivation pour une série particulière et ses chances de réussite dans les matières dominantes.



Lycée Camille-Claudé

À la fin de chaque cycle, si la décision d'orientation prononcée par le conseil de classe et confirmée après entrevue avec le chef d'établissement n'est pas conforme aux demandes des familles, celles-ci peuvent choisir de faire appel. Les familles disposent d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification de cette décision. La situation de l'élève sera alors examinée par une commission d'appel présidée par l'inspecteur d'académie.

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, a réformé le baccalauréat général, technologique et professionnel.

Il n'y a plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le lycée offre trois types d'enseignements :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des disciplines de spécialité choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.
Des enseignements nouveaux permettront aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.
- Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries. Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

Les disciplines générales :

- Arts
- Biologie-écologie (lycées agricoles)
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues et littératures étrangères
- Littératures, langues et culture de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences économiques et sociales
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences de la vie et de la Terre

Pour obtenir des précisions, rendez-vous sur : <http://forme-jeunesse.com/reformes-du-lycee> [2]

Les disciplines technologiques :

2nde STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

- 2nde **ST2S** (sciences et technologies de la santé et du social)
- 2nde **STHR** (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- **STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- 2nde **S2TMD** (techniques de la musique et de la danse)
- 2nde **STL** (sciences et technologies de laboratoire)
- 2nde **STD2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués)
- 2nde **STAV** (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)

Pour obtenir des précisions, rendez-vous sur : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/2021-la-reforme-du-baccalaureat/Du-nouveau-pour-le-baccalaureat-technologique> [3] .

Les filières professionnelles :

Avant la réforme les élèves choisissaient leur spécialité parmi une centaine de métiers. Depuis la rentrée 2019, l'élève choisit une "famille de métiers".

Ces "familles" regroupent de deux à dix spécialités dont les compétences professionnelles sont

communes ou proches

Pour le moment, seules trois familles de métiers sont mises en place :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client

À terme, l'élève aura le choix entre 14 familles, allant de l'aéronautique à l'hôtellerie-restauration, tourisme. Certaines spécialités garderont leur cursus à part.

Pour obtenir des précisions, rendez-vous sur : <https://www.letudiant.fr/lycee/lycee-pro-cap/cap-bep-bac-pro-les-10-changements-a-venir.html> [4]

Inscription : Selon le choix de votre enfant, vous devrez procéder à une inscription dans un établissement adapté.

FOCUS /

La loi prévoit que tout élève ayant une décision d'orientation pour la classe de 2^{de} générale et technologique a l'assurance d'avoir une place dans le lycée public de son secteur. Dans les faits cela peut être un peu plus compliqué. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'académie de Créteil.

Les élèves classent par ordre de priorité tous les établissements du secteur lors de sa demande d'affectation. Les notes peuvent alors être prises en compte pour affecter les élèves dans les établissements où les demandes excèdent le nombre de places.

En revanche, pour l'affectation en 1^{ère} année de CAP ou en 2^{nde} professionnelle, sont pris en compte, entre autres : le niveau d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; l'ordre de formulation des vœux ; le nombre de candidats par rapport au nombre de places dans la formation demandée.

FOCUS / LES AIDES POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉS

La direction Prévention et Sécurité, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, met en place un certain nombre de projets afin d'accompagner et d'aider les jeunes en situation difficile. Ce CLSPD est composé de plusieurs programmes dont les actions tendent à prévenir les comportements dangereux et les conduites à risque, mais prévoit également la mise en place d'une coordination au niveau du territoire et la mise en place de dispositifs tels que le relai-collège et la cellule de veille éducatives (qui ont pour objectif de protéger les mineurs d'eux-mêmes et d'autres).

Pour plus de renseignements :

<http://www.pontault-combault.fr/cadre-de-vie-0/preventionsecurite/clspd> [5]

URL de la source (modifié le 26/06/2020 - 15:56): <https://www.pontault-combault.fr/12-18-ans/la-poursuite-de-la-scolarite>

Liens

[1] <https://www.pontault-combault.fr/economieemploi-0/ma-mairie-recrute/stages>

[2] <http://forme-jeunesse.com/reformes-du-lycee>

[3] <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/2021-la-reforme-du-baccalaureat/Du-nouveau-pour-le-baccalaureat-technologique>

[4] <https://www.letudiant.fr/lycee/lycee-pro-cap/cap-bep-bac-pro-les-10-changements-a-venir.html>

[5] <https://www.pontault-combault.fr/cadre-de-vie-0/preventionsecurite/clspd>

